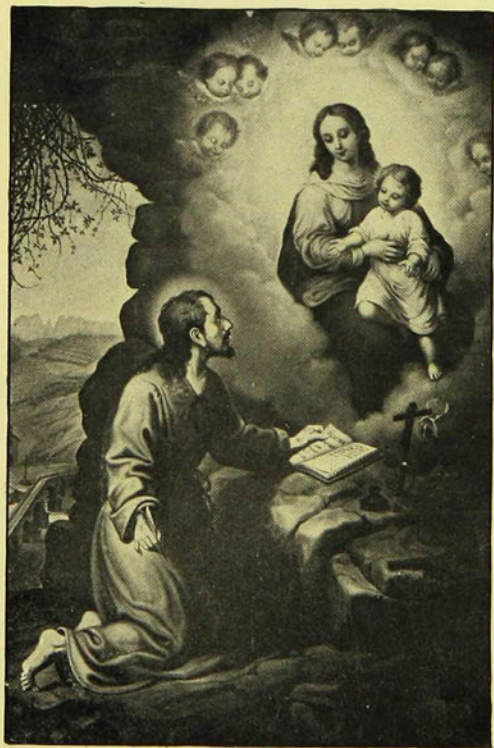


Les Retraites fermées

école de redressement intellectuel
et source d'enrichissement doctrinal



SAINT IGNACE DE LOYOLA, PATRON DES ŒUVRES DE RETRAITE,
ÉCRIVANT LES EXERCICES SPIRITUELS
DANS LA GROTTTE DE MANRÈSE

L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL



L'OEUVRE DES TRACTS

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | Sir Lomer GOUIN, Juge TELLIER |
| * 2. <i>L'École obligatoire.</i> | Mgr PAQUET |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 4. <i>Le Bon Journal.</i> | R. P. MARION, O. P. |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 6. <i>Les Retraites jermées au Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| * 7. <i>Le Docteur Painchaud.</i> | C.-J. MAGNAN |
| * 8. <i>L'Église et l'Organisation ouvrière.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | B. P. |
| 10. <i>Le Mouvement ouvrier au Canada.</i> | Omer HÉROUX |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *13. <i>Le Cinéma corrupteur.</i> | Euclide LEFEBVRE |
| 14. <i>La Première Semaine sociale au Canada.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc.</i> | R. P. CHOSSEGROS, S. J. |
| *16. <i>Appel aux ouvriers.</i> | Georges HOGUE |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 18. <i>Les Conditions religieuses de notre société.</i> | Le cardinal BÉGIN |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 21. <i>La Propagation de la Foi.</i> | BENOÎT XV |
| 22. <i>L'Aide aux œuvres catholiques.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| *23. <i>La Vénérable Marguerite Bourgeoys.</i> | R. P. JOYAL, O. M. I. |
| 24. <i>La Formation des Élités.</i> | Général de CASTELNAU |
| *25. <i>L'Ordre séraphique.</i> | P. MARIE-RAYMOND, O. F. M. |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent-de-Paul.</i> | XXX |
| *27. <i>Jeanne Mance.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans.</i> | R. P. Antoine DRAGON, S. J. |
| *29. <i>La Vénérable Mère d'Youville.</i> | Abbé Émile DUBOIS |
| 30. <i>Le Maréchal Foch.</i> | XXX |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | R. P. BARBARA, S. J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).</i> | R. P. D'ORSONNENS, S. J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *35. <i>Mère Marie-Rose.</i> | Une RELIGIEUSE |
| *36. <i>Mère Marie du Sacré-Cœur.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant.</i> | C. DE BEUGNY |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *39. <i>Vers les terres d'infidélité.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| *40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i> | R. P. DELAPORTE, S. J. |
| *41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord.</i> | R. P. Adélard DUGRÉ, S. J. |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des M.-É.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 44. <i>Le Bienheureux Grignon de Montfort.</i> | F. ANANIE, F. S. G. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval.</i> | R. P. LECOMPTE, S. J. |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace.</i> | S. S. PIE XI |
| 47. <i>La Villa La Broquerie.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste.</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *49. <i>Les Frères de la Charité au Canada.</i> | Frère X... |
| *50. <i>L'Une des œuvres des Sœurs de l'I.-C..</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché.</i> | R. P. LATOUR, O. M. I. |
| *52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur.</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| *53. <i>La Croisade des temps modernes.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| *54. <i>Mère Marie-Anne.</i> | Une RELIGIEUSE |

HN
31
039
u.161
1932

Les Retraites fermées

école de redressement intellectuel et source d'enrichissement doctrinal¹

Par M. Léo PELLAND

Professeur de droit à l'Université Laval



EST toujours avec un vif intérêt nuancé d'appréhension qu'on reçoit une lettre du R. P. Archambault. Reconnaisant une écriture qui m'est devenue familière, je me hâtai d'ouvrir la missive que le facteur apportait.

Placé à brûle-pourpoint devant la perspective d'un sermon — d'un sermon laïque — à entreprendre sur *l'œuvre de redressement intellectuel et d'enrichissement doctrinal des retraites fermées*, je fis d'abord le geste de me récuser. Lorsque, cependant, d'un fin mot de diplomate, le P. Archambault évoqua à mes regards la figure toujours belle et toujours aimée de mon *Alma Mater*, je sentis fondre toute résistance. Et c'est ce qui me vaut le périlleux honneur et le très doux plaisir de porter, ce soir, en cette salle splendide, devant cet auditoire particulièrement choisi, la parole modeste mais de bonne volonté que je n'ai pas su refuser à mon aimable correspondant.

De mes yeux de chair, et non plus seulement par le souvenir, je reconstitue en ce moment les scènes qui ont enchanté mon adolescence. Je me revois, petit campagnard venu des alentours, franchissant un seuil que l'on a fait plus spacieux et plus riche, mais qui n'était pas moins accueillant. La chapelle gothique aux flèches gracieuses, aux verrières discrètes, aux arceaux qui se joignent comme pour la prière, anime et perpétue l'œuvre admirable poursuivie ici par des maîtres formés

1. Cette causerie a été donnée le 15 mai 1932, à la clôture de la Journée catholique des anciens retraitants, au Séminaire de Joliette.

aux meilleures disciplines auprès d'une jeunesse qui s'est multipliée. Et cette œuvre se déploie dans un grandiose décor: comme il faisait bon prendre nos ébats dans la cour immense, sous les ormes géants de la terrasse ou les ogives des grands arbres, au bord des eaux de L'Assomption qui reflètent les promenades ombragées!

Pour couper court à une digression où s'attarderait volontiers ma piété filiale, je me hâte d'ajouter que je ne puis oublier ma première retraite fermée, dans ce Séminaire béni, retraite qui fut celle de notre vocation. Elle embaume mon cœur et ma pensée d'un inaltérable parfum!

Et, puisque c'est de retraites fermées qu'il est question, à la clôture de cette Journée catholique, j'entre à l'instant dans le vif du sujet qu'on m'a indiqué, pour essayer d'établir les trois parties de la proposition que voici:

Les retraites fermées sont une école merveilleuse de redressement intellectuel (et donc de conversion morale), parce que, au milieu d'une paix que l'on ne trouve pas ailleurs, elles imposent au chrétien la méditation approfondie de certaines vérités fondamentales, qu'il est facile ensuite d'appliquer à toutes les carrières et toutes les conditions de la vie.

I

Ce discours pourrait tout aussi bien s'intituler: *Éloge de la poésie et de la fécondité du silence.*

L'Esprit de vérité se manifeste dans le calme de la réflexion, et il souffle loin des lieux agités, dans la paix sereine de l'âme qui se ressaisit. Cet avertissement, qui se répète à toutes les pages du Livre de la Sagesse et que l'on retrouve en maints autres endroits des Saintes Lettres, est une loi *sine quâ non* des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Et cette loi, à vrai dire, ne leur est pas strictement particulière. Tous les saints, toutes les âmes ascétiques l'ont observée religieusement.

Elle répond, d'ailleurs, à un intime besoin de l'âme humaine; elle est conforme aux données de la psychologie la plus élémentaire, à une sorte d'instinct évident de toute la nature.

Le silence, n'est-il pas vrai? revêt un charme mystérieux et s'enveloppe d'une poésie que les âmes les plus frustes recherchent naturellement.

Silence du foyer, peuplé des plus chers souvenirs, asile et rempart où l'homme oublie les luttes parfois tragiques de l'existence et la malice des hommes, pour écouter, les yeux mi-clos, le tic-tac de la vieille horloge et la berceuse des heures! Silence des nuits obscures, où l'on écarquille les yeux sans effort, en cheminant, par la campagne, à la lueur des veilleuses qui brillent, de-ci de-là, aux fenêtres des maisons! Silence des nuits étoilées, de ces nuits diaphanes où la lune danse sur le flot qui coule lentement! Silence du sommeil où l'homme, reployé sous l'aile de son Ange gardien, s'abandonne au songe et récupère ses énergies de chaque jour! Silence de nos hivers, où la glèbe nourricière se repose, emmitouflée de neige et de soleil, en attendant les semailles prochaines et les frondaisons printanières! Silence du vallon où murmure le ruisseau, des vastes plaines où chante la cigale dans le mil en fleur!

Silence du collégien penché sur ses livres et qui non seulement s'instruit, mais se brise aux disciplines salutaires! Silence de la chapelle toute proche, où il se rend pour l'oraison individuelle ou collective! Silence des églises modestes où priaient nos ancêtres, des vastes églises où leurs fils s'assemblent en foule! Silence de toutes ces cathédrales que la foi des siècles chrétiens a fait lever de terre, monuments à jamais vénérables où le Dieu éternel se montre avec sa Loi toujours semblable à lui-même, à la face d'un monde emporté par le vertige du temps!

Silence des larmes amères et des joies trop vives! de l'écrivain aux prises avec l'idée rebelle et qui vingt fois sur le métier remet son ouvrage! du poète hanté d'un beau rêve et éprouvant, à le traduire, comme les douleurs d'un enfantement! Silence de l'humble et vrai savant, effrayé de son ignorance et qui réfléchit et médite sans relâche!

Silence de la première communiant, toute timide en son voile blanc, et qui va recevoir le Pain de vaillance! Silence du cloître, où des vierges ravies au siècle mènent, à l'écart du monde, une vie de renoncement, de charité et de prière!

Silence de la sainte stigmatisée — Catherine de Sienne — ou perdue dans une vision extatique — Thérèse d'Avila ou Marie de l'Incarnation!

Silence des remords lancinants et des amoureux repentirs, de la passion maîtrisée, de la charité rayonnante et de la prudence qui met un frein aux excès de la langue! Silence des deuils inéluctables et des tombes brusquement refermées! Silence de la mort porte de l'éternité et prélude de résurrection! Silence des catacombes, où les premiers chrétiens apprenaient, dans des retraites à nulle autre pareilles, le secret d'aller au martyre! Silence de la Vierge et des Apôtres au Cénacle, préparatoire à la venue impétueuse des langues de feu! Silence du désert, où Jean le Précurseur mena la vie la plus mortifiée, où Jésus lui-même jeûna quarante jours!

L'attrait du silence, en effet, va jusqu'à la recherche du désert, et la solitude désertique, à son tour, se peuple de merveilles pour les âmes saintes qui accourent à elle.

Ouvrez l'histoire des premiers siècles du christianisme. Pendant que les docteurs fulminent contre les hérésies naissantes, le désert est témoin des plus méritoires macérations.

Saint Paul, premier ermite, se réfugie auprès d'un palmier verdoyant, qui lui procure le vêtement et la nourriture.

Saint Éphrem suit cet exemple, et rapporte de l'harmonieuse solitude une langue si poétique, qu'il méritera d'être nommé la *cithare de l'Esprit-Saint*.

Saint Antoine abbé s'enfonce, à son tour, au désert d'Égypte, et sa sainteté y attire bientôt une foule de disciples, qui feront de lui le père des cénobites.

Neuf et dix siècles après, le même zèle attirera au désert un saint Pierre Célestin, fondateur de l'Ordre qui porte son nom, et un saint François de Paule, prophète et thaumaturge, fondateur de l'Ordre des Minimes, c'est-à-dire *des plus petits dans la maison du Seigneur*.

Tous les grands fondateurs d'Ordres monastiques ont mené une vie orante et méditante.

Saint Maur et saint Benoît ont été les premiers à peupler l'Europe de couvents de moines.

Saint Philippe de Néri, fondateur de l'Oratoire, méditait des nuits entières.

Saint Bernard, père des Cisterciens, a été appelé le *Docteur au parler de miel*.

Et que dire du grand saint Dominique, le père des Frères Prêcheurs, et de saint Ignace de Loyola, que la retraite fermée convertit et en qui les Jésuites saluent leur intrépide fondateur ?

Saint Pascal Baylon a trouvé dans la méditation et l'extase le secret de cette doctrine qui a fait de lui le héraut de l'Eucharistie.

Et à quelle source vivifiante le Maître des maîtres, celui que l'on a appelé le *Docteur Angélique*, saint Thomas d'Aquin, a-t-il puisé cet enseignement philosophique et théologique qui, loin de vieillir avec les siècles, se pare encore aujourd'hui de tout l'éclat d'une immortelle jeunesse ?

Tant d'illustres exemples démontrent mieux que tous les raisonnements la fécondité de la méditation solitaire.

En attirant à l'écart des hommes que leurs occupations, leurs travaux, leurs soucis, leurs plaisirs entraînent dans le dangereux tourbillon du siècle, les retraites fermées collectives suppléent aux lacunes inévitables des retraites paroissiales les plus ferventes, dont elles sont le complément nécessaire, eu égard du moins aux élites à créer dans toutes les classes, aux militants et aux chefs de l'armée catholique. Elles situent au milieu de l'ambiance la plus favorable l'esprit avide de se replier en soi, et elles permettent à la méditation intensive de se développer dans toute sa plénitude ¹.

1. « La plus grave maladie de notre siècle, la source abondante des maux que déplorent les hommes de cœur, c'est la légèreté et l'irréflexion qui font s'égarer nos contemporains dans l'erreur. D'où le besoin perpétuel et incoercible de se répandre au dehors, une soif inextinguible de richesses et de plaisirs qui, peu à peu, affaiblit et étouffe dans les cœurs le désir des biens supérieurs et les mêle à tel point aux affaires extérieures et passagères qu'il leur devient impossible de penser aux vérités éternelles, aux lois divines et à Dieu lui-même, l'unique principe et fin de toute créature. » (PIE XI, Encyclique *Mens Nostra*, 20 décembre 1929.)

II

Et cette méditation est particulièrement féconde, puisqu'elle approfondit les problèmes vitaux de l'humanité et qu'elle porte directement sur la somme, pour ainsi dire, des vérités fondamentales de la croyance chrétienne.

Dans une Circulaire à son clergé en date du 16 mai 1912, l'illustre Mgr Joseph-Alfred Archambault, premier évêque de Joliette, a tracé avec une précision doctrinale saisissante la marche logique des *Exercices* de saint Ignace, et décrit avec une vigoureuse éloquence les très grands bienfaits des retraites fermées, dont la spéciale opportunité en notre temps et notre pays n'est plus à démontrer. Cette Lettre magistrale devrait être répandue partout, dût-on la rééditer.¹

Si la matière des *Exercices* se retrouve éparsée dans la doctrine des Pères de l'Église et des auteurs ascétiques antérieurs au XVI^e siècle, et si le Livre des *Exercices* se rattache ainsi à la tradition catholique la plus reculée, la méthode du solitaire de Manrèse a du moins ce mérite nouveau de présenter dans une synthèse claire et précise, et avec une systématisation puissante, tous les éléments déjà mis en œuvre. De vérité en vérité et par une gradation ascendante, l'auteur des *Exercices* emporte l'esprit subjugué vers les plus hautes cimes.

Les crises économiques, les problèmes de l'ordre matériel ou de la politique humaine, si graves qu'ils soient, s'ameublissent et s'estompent devant les deux questions formidables qui ont fait le tourment des siècles: D'où l'homme vient-il et où va-t-il? Et tout de suite saint Ignace propose et résout l'énigme qui est la clef de toutes les autres, celle des origines de l'homme et de sa fin dernière.

Si le hasard n'est qu'un accident qui n'explique rien, et si l'inerte matière ne peut être la raison suffisante de l'ordre universel, qui porte visiblement la marque et la signature de l'esprit, c'est qu'il existe une cause antérieure et première, une intelligence et une volonté créées dont tout émane et à qui tout doit être rapporté. Cette intelligence et cette volonté, c'est Dieu, plénitude de l'Être, immuable et parfait, créateur et souverain ordonnateur des hommes et des choses.

1. On peut se procurer cette Lettre, éditée en brochure, au MESSAGER CANADIEN, 1961, rue Rachel Est, Montréal. 25 sous franco.

Créature raisonnable et douée de liberté, l'homme, pourtant, n'est pas libre de suivre impunément les caprices de sa fantaisie. Il naît dans la dépendance; sa vie physique et morale est conditionnée par des lois et des commandements exprès. La loi morale le saisit dans les actes mêmes de sa vie raisonnable, qu'elle oriente vers une série de fins étroitement coordonnées et sagement hiérarchisées. Ces fins sont de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. Toutes les lois, toutes les institutions sociales ne se conçoivent qu'en fonction de l'homme, doué d'une âme immortelle, menant au sein de la famille et des diverses sociétés une existence spirituelle et matérielle et poursuivant, par delà les biens de ce monde qui restent pour lui un moyen, la conquête des biens éternels qui sont sa fin suprême.

Tel est l'ordre établi, et il n'y en a point d'autre. Observer la loi de son Créateur, c'est pour l'homme déployer sa vie dans la droite ligne du plan divin, servir et glorifier le Dieu de vérité et de justice. Enfreindre la loi et violer les commandements, c'est pour l'homme se poser en travers de l'ordre établi, et cette révolte est le mal absolu, un mal infini, si l'on considère la petitesse de la créature subordonnée et dépendante devant la majesté du souverain Législateur.

Cette révolte, hélas! s'est produite dès les premiers instants de l'humanité. L'histoire raconte la chute du premier homme et la malédiction prononcée contre lui et toute sa descendance. Elle relate aussi la venue en ce monde du Verbe incarné dans le sein d'une Vierge, pour racheter de l'enfer l'humanité coupable. Et elle rapporte qu'avant de retourner à son Père, le Christ ressuscité a fondé une Église, assistée de l'Esprit-Saint jusqu'à la consommation des siècles et dont la mission est de conduire les âmes vers leur destinée bienheureuse, à travers les vicissitudes de la terre.

Et c'est tout le plan de la nature qui apparaît ici transfiguré. Mais comment une voix laïque peut-elle exprimer les merveilles de l'ordre de la Révélation et de la grâce, où nous voici introduits?

Il faudrait citer au texte les pages substantielles où le profond théologien qu'était Mgr Archambault dégage la

marche conquérante des *Exercices spirituels* dans l'âme du chrétien qui s'y livre avec ponctualité, ou relire avec vous les passages de l'encyclique *Mens Nostra*, du 20 décembre 1929, où Pie XI, glorieusement régnant, explique comment les retraites fermées non seulement disciplinent l'esprit et perfectionnent les facultés naturelles de l'homme, mais encore développent, en le complétant, l'homme surnaturel et chrétien.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, notre sujet. Si, en fait, ce chef-d'œuvre qui s'appelle un chrétien forme un tout indivisible où la grâce compénètre et surélève les facultés naturelles, du moins est-il loisible à la philosophie traditionnelle de sérier les concepts et de s'attarder avec admiration devant l'un des aspects de ce complexe admirable, à savoir le rayonnement des *Exercices spirituels* dans le royaume de l'intelligence.

Que la retraite fermée porte en l'esprit du chrétien des lumières surabondantes, cela ressort déjà des considérations qui précèdent.

À la raison avide de certitude, les *Exercices spirituels* découvrent les avenues grandioses de cet ordre divin auquel doivent se plier tous les êtres. À l'intelligence affamée de savoir, la méditation solitaire propose les solutions toutes prêtes des problèmes fondamentaux de la vie individuelle et sociale. Sous l'emprise de tant de clartés rendues évidentes, la raison qui déviait se redresse et se fixe dans une rectitude définitive; aux sources jaillissantes des principes éclairés par la foi, l'intelligence s'abreuve et s'enrichit de vérité intégrale. Et, pendant que l'esprit se constitue de la sorte dans la ligne du vrai, la volonté a toute chance de se fixer dans la ligne du bien.

Pour mieux illustrer ce point capital, Mgr Archambault, dans la Lettre que j'ai citée, ne craint pas d'opposer les retraites fermées collectives aux erreurs funestes de trois écoles qui, même chez nous, « représentent à l'heure actuelle l'opposition à l'esprit catholique » : l'école radicale, l'école du libéralisme doctrinaire et l'école mondaine.

Faisant pièce d'abord aux négations audacieuses de l'école radicale, qui exalte et défie la raison et la nature, les *Exercices*

spirituels affermissent l'esprit dans l'adhésion à une religion révélée et la croyance à un Dieu personnel, arbitre souverain du vrai et du faux, du bien et du mal, et dont la Providence tutélaire conduit les hommes et le monde; et ils mettent l'intelligence en garde contre cette erreur pernicieuse qui place toutes les confessions religieuses sur le pied de l'Église unique et véritable.

Aux sophismes subtils du libéralisme doctrinaire, les retraites fermées opposent une conception nette de la liberté et de l'autorité, qui répudie toute alliance entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'iniquité, — qui honore dans l'Église du Christ une société parfaite et indépendante, supérieure à l'État en vertu de sa juridiction prééminente, *supra-nationale* et universelle, — qui n'admet pas de fissure entre la conscience du catholique et du citoyen, — et qui ne voit dans la tolérance des libertés dites modernes qu'un pis-aller en vue d'un moindre mal.

Aux néfastes préjugés de l'école mondaine, enfin, les *Exercices spirituels* opposent les doctrines sublimes de l'Évangile, la loi du travail et de la souffrance expiatrice, une juste sévérité de mœurs et la délicatesse du sens catholique, une compréhension exacte du vrai sens de la vie et de la mort.

III

Ainsi fixée dans la contemplation des vérités fondamentales de la croyance chrétienne, l'intelligence en discerne facilement les applications particulières aux différents états de vie et aux diverses conditions sociales. Et c'est là précisément le grand avantage des retraites fermées collectives, qui sont tout autant des exercices spécialisés. Les deux sexes y ont une égale part, et, en faisant appel à des groupes divers, ces retraites portent plus loin encore les limites de l'enrichissement doctrinal dont elles sont la source inépuisable.

Permettez que j'envisage d'abord, et plus longuement, le cas des hommes de loi et des législateurs.

Le radicalisme et le libéralisme dénoncés avec une vigueur si clairvoyante par le premier évêque de Joliette ont exercé,

et exercent encore, d'effroyables ravages dans le domaine des sciences juridiques. Ils ont brouillé pour des siècles la vraie notion de la loi et du droit, et perverti odieusement l'ordre et la hiérarchie des juridictions.

Ce n'est ni le lieu ni le temps de nous attarder à analyser le concept de la loi, que saint Thomas définit avec la précision et la hauteur de vues dont sa doctrine est coutumière. Cette définition montre l'inanité de tous les faux systèmes qui, depuis le césarisme antique jusqu'au positivisme et à l'utilitarisme contemporains en passant par les subtiles erreurs héritées du philosophe de Genève, se retrouvent dans une littérature innombrable et dans la législation spoliatrice de tant de pays!

Et pourtant, la science du droit remonte plus haut que les institutions romaines, la Loi juive et les lois de l'ancienne Égypte; par delà Justinien et Romulus, Moïse et les Pharaons, elle a son point d'attache en Dieu, ordonnateur de toutes choses, et dans la conscience et la nature de l'homme. En d'autres termes, la loi positive se rattache directement à la loi naturelle, gravée dans la conscience et la nature de l'homme, et par la loi naturelle à la loi éternelle, « loi suprême, qui régit toutes choses, et de laquelle, comme dit le P. Pègues¹, dépendent toutes les autres lois ».

Dieu, en effet, n'est pas seulement l'Être premier; il est l'activité pure, l'Artiste parfait, le Gouvernant infiniment sage. En peuplant les mondes de ses créatures, il a réglé l'ordre selon lequel celles-ci doivent se mouvoir et agir. La loi éternelle, la voilà. Rien n'échappe à son emprise: elle est universelle. Sur les êtres dépourvus de raison, elle pèse de tout le poids d'une nécessité physique; aux créatures raisonnables et libres, elle se manifeste sous la forme de commandements, et c'est la loi morale.

Cette loi morale est révélée à l'homme par la loi naturelle, et elle a été rendue explicite, d'autre part, par une Révélation et une loi positive divines.

1. *La Somme en forme de catéchisme* (1919), p. 141.

Immuable dans ses préceptes premiers et seconds, la loi naturelle, quant à ses conclusions éloignées, s'adapte aux circonstances de personnes, de temps et de lieux au moyen de la loi positive humaine. C'est dire assez que la loi positive humaine reste dominée par la loi naturelle et la loi éternelle, dont elle tire toute sa force.

Mais la loi positive n'a de valeur que si elle est portée dans la sphère propre de la juridiction du législateur dont elle émane.

En réglant les conditions de l'ordre universel et en déléguant à son Fils le soin d'instituer l'Église, Dieu a nécessairement attribué à celle-ci une juridiction supérieure et prééminente, tirée de la primauté nécessaire du spirituel. L'Église et l'État sont deux sociétés parfaites, indépendantes et souveraines dans leur sphère respective, mais l'État, qui a charge du bien temporel des citoyens, exerce par le fait même une juridiction inférieure et subordonnée.

L'union des deux pouvoirs est la condition naturelle et normale des sociétés, de même que la personne humaine complète n'est formée que par l'union de l'âme et du corps. Le droit public de l'Église, contre lequel le droit public séculier ne peut prescrire, établit les conditions de cette union et de cet accord.

Tout système contraire, tout aménagement différent ou opposé des relations entre l'Église et l'État, pèche à sa base même, et n'a qu'une valeur éventuelle d'expédient, que l'on ne peut ériger en règle ou en thèse générale.

Quand donc l'État moderne, qui prétend à tort tirer son autorité du peuple souverain, et non de Dieu même, ose renverser à son profit l'ordre des juridictions et tente d'asservir l'Église, il est cause d'un épouvantable désordre.

Les juristes contemporains fondent, d'ailleurs, la notion même du pouvoir dans l'État sur une base radicalement fautive, quand ils exaltent la juridiction civile au-dessus de tout, sur un territoire donné, au point qu'elle absorbe toutes les juridictions qui s'y exercent, y compris la spirituelle! Comme si la souveraineté, bien loin d'être unique et absolue, et à base territoriale et étatique, n'était, au contraire, en

rapport étroit avec l'institution, étatique ou non, nationale ou non, qui a droit de la revendiquer comme son attribut propre, et comme si l'Église n'était pas, de par sa divine constitution, essentiellement en dehors et au-dessus des frontières géographiques ou autres!

Que l'école radicale et l'école du libéralisme doctrinaire dénoncées par Mgr Archambault en arrivent, après cela, à s'emparer du mariage, à le profaner en instituant le mariage civil et le divorce, si ce n'est le mariage libre ou à l'essai prôné outre quarante-cinquième, et à faire main basse sur l'enfant et l'éducation, au mépris du droit naturel des parents et de l'institution familiale, qu'y a-t-il à cela d'étonnant? Toutes les erreurs se tiennent et, de destruction en destruction, la logique du mensonge consomme la ruine de la société elle-même.

Nos hommes de loi et nos législateurs trouveront dans les retraites fermées collectives une occasion exceptionnelle de s'imprégner des vérités fondamentales qui viennent d'être rappelées et qui les intéressent de si près, à cause des erreurs particulièrement dangereuses auxquelles ils se heurtent chaque jour.

Aux médecins et aux adeptes des sciences dites expérimentales, la retraite fermée collective est en mesure de proposer aussi une méditation particulièrement féconde.

Que les lois de la physique et de la chimie se rattachent à la loi éternelle, et que les conclusions de la vraie science rejoignent et corroborent les vérités fondamentales de la croyance religieuse, c'est ce que j'ai déjà laissé entrevoir.

Il n'en va pas autrement de la biologie et de la pathologie humaines. Laissons le singe s'ébattre au milieu des forêts et sachons voir une âme douée de raison et de volonté libre au bout du scalpel qui mutile la chair souffrante. La vie est au pouvoir de Dieu, et il n'est pas permis à une science matérialiste d'aveugler la source qui a commencé de jaillir. Si la structure intime d'un acte humain est particulièrement délicate à étudier, il est dangereux et vain, par contre, d'absoudre tous les criminels au nom de la folie, et les découvertes

de la psychanalyse demandent à être soigneusement contrôlées.

Au milieu de cette crise où il y a tant de cœurs endoloris et d'esprits inquiets, les retraites fermées, enfin, convient patrons et employés, et tous ceux que la question sociale préoccupe, à de salutaires et fécondes réflexions.

Le penchant naturellement sociable de l'homme est une autre évidence que les faits soulignent avec force, une vérité première que la raison perçoit sans effort, une loi que le christianisme est venu transfigurer. Il n'existe pas seulement une morale individuelle, il existe aussi une morale sociale, code inéluctable des relations humaines. Et cette morale encercle et enserme le droit, qui est l'objet propre de la vertu de justice.

Le problème des relations humaines et le problème social ressortissent particulièrement à la vertu de justice, et tout autant à la vertu de charité.

Après quarante ans écoulés, le monde retentit encore des enseignements du grand Pape qui a promulgué l'encyclique *Rerum novarum*, et l'univers entier commente actuellement l'encyclique anniversaire *Quadragesimo anno*, où Pie XI répète, en le complétant et en le précisant, l'enseignement de Léon XIII. Vous n'attendez pas de moi que j'analyse ces deux documents si pleins de substance et d'une si riche doctrine. Le R. P. Archambault en a établi la concordance dans une admirable brochure que vous connaissez ¹ et l'encyclique de Pie XI sera le thème des travaux de la prochaine Semaine sociale.

Si la loi naturelle et la justice consacrent et protègent le droit de propriété, et si le capitalisme en soi est une institution légitime, voire nécessaire, la propriété et le capital doivent être envisagés aussi au point de vue social, ce qui entraîne pour eux des devoirs particuliers et certains. La justice flagelle et condamne l'égoïsme jouisseur, les manœuvres destinées à étouffer les petits au profit d'une dictature sans

1. *La Restauration de l'ordre social, d'après les encycliques « Rerum novarum » et « Quadragesimo anno »*. Éditions de l'École Sociale Populaire, Montréal, 1932.

entrailles qui accapare les sources de la richesse et veut dominer sans entrave tout l'ordre économique.

D'accord avec la loi naturelle, la justice protège aussi le droit d'association, et ce sont même les exigences d'une société bien construite qui veulent la multiplication de ces corps sociaux où les métiers et les professions trouvent leurs meilleures garanties de progrès et de paix.

La question si grave du salaire n'est pas seulement une question économique; c'est, au premier chef, une question de justice. Et la justice commutative impose ici aux parties qu'elle met en présence des devoirs réciproques, strictement commensurables entre eux.

La justice, pourtant, a beau être la première des vertus purement morales, elle demande à cheminer avec son inséparable compagne, la divine charité. Chacune a son rôle propre, et il faut se garder à cet égard de toute confusion et de toute équivoque. Mais l'action conjuguée de l'une et de l'autre est nécessaire à la solution du problème social. Sans la charité, et les ménagements qu'elle inspire, et les institutions qu'elle suggère, et les œuvres qu'elle suscite, la vie sociale serait impossible.

Or n'est-ce pas dans les retraites fermées que les divers groupes sociaux pourront méditer à loisir sur l'accord nécessaire de ces deux vertus et acquérir, avec la délicatesse extrême qui caractérise la justice, l'amour compatissant et généreux qui embrase la charité?

* * *

Devant une telle surabondance de biens de l'ordre intellectuel, vous étonnerez-vous maintenant que Mgr Archambault ait vu avec ravissement, dans les retraites fermées collectives, une école merveilleuse d'apostolat laïque, une « école supérieure de guerre » pour les chefs et les militants de l'armée catholique, et que Sa Sainteté Pie XI recommande avec tant d'instance, lui aussi, les *Exercices spirituels* comme moyen de formation par excellence pour « les nombreuses cohortes de cette Action catholique » qu'il ne cesse d'appeler au combat?

Toutes les œuvres durables procèdent d'une conviction raisonnée. Et l'intelligence éclairée et soutenue par la foi opère des merveilles.

Dans la rectitude de la vérité possédée et vécue, la volonté trouve un levier capable de soulever les plus lourds obstacles.

Une intelligence éprise du vrai ne peut supporter l'erreur qui s'affiche insolemment; la vue de ce désordre est pour elle une indicible souffrance, et elle n'a de cesse et de repos que l'erreur n'ait été redressée et l'ordre violé, rétabli.

Vous avez là toute la raison intellectuelle de l'apostolat catholique.

Aujourd'hui et demain, comme hier, la vérité seule sauvera le monde, parce que seule elle est capable d'apporter au monde la douce et sainte liberté des enfants de Dieu!

Nihil obstat:

Louis-C. DE LÉRY, S. J., *Cens. dioc.*

16 octobre 1932

Imprimatur:

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis

Aux. de Montréal

Montréal, le 17 octobre 1932

LES RETRAITES FERMÉES AU CANADA

MONOGRAPHIES DES MAISONS
DE RETRAITE POUR LES HOMMES

Ouvrage rédigé en collaboration

- I. — LA VILLA SAINT-MARTIN. R. P. Lecompte, S. J.
II. — LA VILLA MANRÈSE. R. P. Archambault, S. J.
III. — LA MAISON DE NOTRE-DAME DU CAP R. P. Joyal, O. M. I.
IV. — LA VILLA SAINT-ALPHONSE R. P. Côté, C. SS. R.
V. — LA MAISON DU SACRÉ-CŒUR. R. P. Beauchamp, O. M. I.
VI. — LA VILLA LA BROQUERIE R. P. Maurice Beaulieu, S. J.
VII. — LA MAISON DE JÉSUS-OUVRIER R. P. Faure, O. M. I.
VIII. — LA MAISON DE NOTRE-DAME DE LOURDES . R. P. Michaud, O. M. I.
IX. — LA VILLA D'YOUVILLE. R. P. Lockquell, P. S. V.
X. — LA MAISON DE SAINT-HYACINTHE. R. P. Bissonnette, O. P.
XI. — LA VILLA SAINT-IGNACE R. P. Bisson, S. J.
XII. — LA VILLA DU ROSAIRE. R. P. Six, S. M. M.
XIII. — AU NOVICIAT DES CLERCS DE ST-VIATEUR R. P. S. Perreault, C. S. V.
XIV. — CHEZ LES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE . . R. P. Fallon, S. J.
XV. — LES RETRAITES FERMÉES FÉMININES R. P. Plamondon, S. J.

Beau volume de 214 pages, orné de nombreuses illustrations

75 sous l'exemplaire



L'Action Paroissiale

4260, rue de Bordeaux, Montréal

L'ŒUVRE DES TRACTS

(Suite)

- *55. *Les livres... tonique ou poison* Abbé C.-A. LAMARCHE, D. Th.
 56. *Contre le travail du dimanche* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin* R. P. Gustave JEAN, S. J.
 58. *Monseigneur Lafleche* R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
 59. *Le Bienheureux Bellarmin* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 60. *La Vénérable Bernadette Soubirous* Abbé P.-E. GAUTHIER
 *61. *Mère Gamelin* Une RELIGIEUSE
 62. *Le Recrutement des Retraitants* XXX
 63. *Madame de la Peltrie* R. P. LE JEUNE, O. M. I.
 64. *L'Œuvre du curé Labelle* Abbé Henri LECOMPTE
 65. *Saint François Xavier* Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
 *66. *Les Sœurs de Miséricorde de Montréal* Abbé Elie-J. AUCLAIR, D. Th.
 67. *Le Catholicisme en Chine* Mgr BEAUPIN
 68. *Le Jubilé de 1925* XXX
 *69. *Mère Marie de la Ferre* Une RELIGIEUSE
 *70. *Mère Marie des Sept-Douleurs* Une RELIGIEUSE
 71. *Saint Pierre Canisius* R. P. LECOMPTE, S. J.
 *72. *Sainte Madeleine-Sophie Baral* R. S. C. J.
 73. *Nos Martyrs canadiens* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 74. *Les Servites de Marie* R. P. LÉPICIER, O. S. M.
 75. *Les Clubs sociaux neutres* Abbé Cyrille GAGNON
 76. *La Presse catholique* Mgr Élias ROY
 77. *L'A. C. J. C.* Chanoine COURCHESNE
 *78. *La Petite Sœur des missionnaires* Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
 79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi* S. S. PIE XI
 80. *La Retraite spirituelle* S. ALPHONSE DE LIGUORI
 81. *Une enquête sur le scoutisme français* XXX
 82. *Le Secrétariat des Familles* Dr Elzéar MIVILLE-DECHÊNE
 83. *Le Dr Amédée Marsan* R. P. LÉOPOLD, O. C.
 84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma* Léo PELLAND, avocat
 85. *Adolescents! L'école vous invite encore* Frère LÉOPOLD, C. S. C.
 86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur* R. P. PLAMONDON, S. J.
 87. *La Transgression du devoir dominical* XXX
 88. *Le Règne social de Jésus-Christ* Abbé Arthur LAPOINTE
 *89. *Le Séminaire canadien des M.-É.* Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
 90. *André Gassel de Saint-Sauveur* XXX
 91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 92. *Actes pontificaux concernant l'Act. franç.* S. S. PIE XI
 93. *Répliques du bon sens — I.* Capitaine MAGNIEZ
 94. *Ce que femme veut* Jeanne TALBOT
 95. *Répliques du bon sens — II* Capitaine MAGNIEZ
 96. *Marie de l'Incarnation* R. P. FARLEY, C. S. V.
 97. *Dimanche vs Cinéma* Chanoine HARBOUR
 98. *Thaumaturges de chez nous* R. P. Jacques DUGAS, S. J.
 *99. *L'Abbé Jacques-François Dujarié* Frère LÉOPOLD, C. S. C.
 100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma* XXX
 101. *Nos premiers Missionnaires* Abbé Napoléon MORISSETTE
 102. *Les Retraites fermées en Belgique* R. P. LAVEILLE, S. J.
 *103. *La Congrégation du Saint-Esprit* R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp.
 104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine MAGNIEZ
 *105. *L'Action sociale catholique* S. G. Mgr HALLÉ
 106. *Les Retraites fermées* Ferdinand ROY
 107. *Sa Grandeur Monseigneur Courchesne* XXX
 108. *L'Enc. « Misericordissimus Redemptor »* S. S. PIE XI
 109. *La Langue française* Chanoine CHARRON
 110. *L'Apostolat* Rodolphe LAPLANTE
 111. *Répliques du bon sens — IV.* Capitaine MAGNIEZ
 112. *Le Drapeau canadien-français* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
 113. *L'Université Pontificale Grégorienne* XXX
 114. *La Retraite fermée* Roland MILLAR
 115. *L'Action catholique* Mgr P.-S. DESRANLEAU

L'OEUVRE DES TRACTS

(Suite)

116. <i>Un diocèse canadien aux Indes.</i>	R. P. E. GAGNON, C. S. C.
117. <i>Le Mois du Dimanche</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
118. <i>Pour le Repos dominical</i>	D. B.
119. <i>Le Problème de la natalité.</i>	Benito MUSSOLINI
120. <i>Moniales Carmélites aux Trois-Rivières.</i>	Un AMI DU CARMEL
121. <i>La Femme canadienne-française</i>	Sr Marie du Rédempteur, S.G.C.
122. <i>L'Ordre Trinitaire.</i>	Jean-Félix DE CERFROID
123. <i>Charte officielle du syndicalisme chrétien.</i>	O. T.
124. <i>Le Sens social.</i>	Abbé Joseph-C. TREMBLAY
125. <i>Sa Sainteté Pie XI.</i>	S. Em. le card. ROULEAU, O. P.
*126. <i>Le Journal catholique.</i>	Chanoine François BLANCHET
127. <i>L'Encyclique « Mens Nostra »</i>	S. S. PIE XI
128. <i>La Destinée sociale de la femme</i>	Marie-Thérèse ARCHAMBAULT
129. <i>Les Retraites fermées.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
130. <i>Le B. Albert le Grand.</i>	R. P. RICHER, O. P.
131. <i>La Tempérance</i>	S. G. Mgr COURCHESNE
132. <i>Les Bénédictins</i>	Dom Léonce GRENIER, O. S. B.
133. <i>La Médaille miraculeuse</i>	R. P. PLAMONDON, S. J.
134. <i>La Première Missionnaire des Religieuses du Sacré-Cœur.</i>	R. S. C. J. Sr Marie du Rédempteur, S.G.C.
135. <i>Mère Bruyère.</i>	
136. <i>La Formation d'une élite chez la jeunesse féminine</i>	Marguerite BOURGEOIS C.-J. MAGNAN
137. <i>L'Eucharistie et la Charité.</i>	
138. <i>T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau</i>	Une Religieuse de Sainte-Croix
139. <i>La Tempérance — II.</i>	S. G. Mgr COURCHESNE
140. <i>Le Communisme au Canada.</i>	É. S. P.
141. <i>L'Ouvrier en Russie</i>	É. S. P.
142. <i>L'Action catholique.</i>	Mgr Eugène LAPOINTE
143. <i>La Russie en 1930.</i>	Dr Georges LODYGENSKY
144. <i>Le Scoutisme canadien-français</i>	R. P. Paul BÉLANGER, S. J.
145. <i>L'Aumône</i>	Mgr Charles LAMARCHE
146. <i>Le monument du Souvenir canadien</i>	L'hon. Rodolphe LEMIEUX
147. <i>Les Troubles scolaires de la Saskatchewan</i>	R. P. TA VERNIER, O. M. I.
148. <i>L'Offensive soviétique.</i>	René HENTSCH
149. <i>Directives à la Jeunesse.</i>	S. S. Pie XI
150. <i>L'Heure catholique.</i>	S. Exc. Mgr DESCHAMPS
151. <i>Cinquante ans de retraites fermées</i>	R. P. Louis DASSONVILLE, S. J.
152. <i>Les Jésuites en Espagne</i>	XXX
153. <i>Un groupe de Jeunesse catholique</i>	Abbé Aurèle PARROT
154. <i>La Sanctification du dimanche</i>	XXX
155. <i>Le petit nombre des Catholiques</i>	R. P. GIBERT, S. J.
156. <i>Encyclique « Caritate Christi compulsi »</i>	S. S. PIE XI
157. <i>Les Dançers des vacances</i>	Abbé Georges PANNETON
158. <i>La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.</i>	J.-A. JULIEN
159. <i>Le Malaise économique</i>	Nos Évêques
160. <i>Les saints Jésuites canadiens</i>	R. P. TENNESON, S. J.
161. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i>	Léo PELLAND

* Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus
Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192